

Semi-marathon de Liffre 2026

Règlement de course

1/ Présentation

Semi- marathon (21.1km) à label FFA Argent

2/ Situation

- Commune de Liffre : centre-ville, campagne, forêt de Rennes
- Le dimanche 12 avril 2026

3/ Organisation : Section athlétisme de l'USL (<http://athletisme.usliffre.org/>)

4/ Catégories-Horaires-Parcours

- La participation est ouverte à partir de la catégorie JUNIOR.
- Le départ sera donné à 9h30.
- Le départ se situe au niveau du n°51 Avenue François Mitterrand. Le parcours comprend deux boucles qui empruntent les rues de la ville, les routes de campagne et la forêt de Rennes. L'arrivée se situe avenue de Général de Gaulle, au niveau du n°18.

5/ Condition de participation

- Licence, Certificat médical ou attestation PPS

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- soit une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de trois (3) mois à la date de la compétition. L'attestation pourra être établie à compter du 13 janvier 2026, via <https://pps.athle.fr/>

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION, la présentation du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable. Un document papier ou un fichier envoyé par mail est nécessaire.

- **Pour les participants mineurs non licenciés**, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers doivent se conformer aux mêmes conditions que les participants majeurs et mineurs non licenciés. Le certificat médical doit être en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

- **Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de AXA Patrick Reucheron, contrat n° 4780924704. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties liées par leur licence sauf s'ils y ont renoncé. **Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.**

- **Inscription**

Uniquement par internet sur le site <http://www.klikego.com> et ce **jusqu'au 31/03/26 à 20h00** dans la limite des dossards disponibles.

Aucune inscription le jour de la course.

- **Mineurs**

Les athlètes mineurs non licenciés doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

6/ Participation des athlètes en situation de handicap

Dans tous les cas, une déclaration préalable à l'inscription doit être faite auprès de l'organisation.

- **Athlète déficient visuel**

- L'athlète ne peut avoir qu'un seul guide.
- L'athlète et son guide sont indissociables.
- Le guide est soumis aux mêmes conditions de participation que l'athlète.

- **Athlète en fauteuil de course**

Compte tenu des parcours et pour des raisons de sécurité, les fauteuils roulants de course ne sont pas autorisés.

- **Equipage type « joëlette »**
 - Pas plus de 6 accompagnateurs.
 - Au départ de la course, les équipes constituées seront positionnées après le dernier sas.

7/ Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation :

- Retrait : les dossards sont à retirer au complexe sportif Jules Ferry le samedi 11 avril de 14h à 18h et le dimanche 12 avril à partir de 7h30, sur présentation d'une pièce d'identité.
- Cession : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8/ SAS élite/préférentiel

L'athlète souhaitant intégrer le SAS élite/préférentiel devra attester d'une performance datant de 3 ans au maximum.

- Inférieur ou égale à 1h32' pour les femmes.
- Inférieur ou égale à 1h16' pour les hommes.

La demande de sas preferentiel devra se faire, avec justificatif à l'adresse:

us.liffre.athletisme@orange.fr

Pour toutes autres demandes : contact.semimarathonliffre@gmail.com

9/ Frais d'inscription (frais clikego inclus)

- Pour les licenciés FFA : 27,7 euros
- Pour les non licenciés : 29,7 euros

10/ Chronométrage et résultats

- Le chronométrage et la gestion des résultats sont gérés par un prestataire agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique.
- Chronométrage au 6km, 16km et à l'arrivée
- Les classements seront publiés sur le site « klikego.com ».

Le coureur est informé de la possibilité de s'opposer à la publication de son résultat.

11/ Meneurs d'allure : 1h30 – 1h40 – 1h50 – 2h00

12/ Ravitaillement :

- Au 4.5km, 7.5km, 10.5km, 14.5km, 17.5 et à l'arrivée.
- Solide et/ou liquide.

13/ Temps de course

Le temps de course est limité à 2h30.

14/ Commodité/service

Ostéopathes, vestiaires, consignes.

15/ CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra être signifié à l'US Liffre Athlétisme en indiquant nom, prénom, adresse. Utiliser le formulaire de la rubrique "Contact" sur notre site internet <http://athletisme.usliffre.org>.

16/ Récompenses

- Lot pour tous les arrivants.
- Une cérémonie de remise des récompenses aura lieu à l'issue de la course.

17/ Accompagnateur

Par règlement, les suiveurs sont interdits sur le parcours.

18/ Secours

Les secours aux concurrents sont assurés par une équipe de la Protection Civile d'Ille et Vilaine, d'un médecin et d'une ambulance.

19/ Sécurité

La sécurité des concurrents est assurée par un véhicule d'ouverture, un véhicule de fin de course, des motards et de signaleurs placés à chaque intersection du parcours et de la voie publique.

20/ Droit à l'image

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

21/ Interruption et annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autres circonstances mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

L'organisateur se réserve également le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

22/ Respect de l'environnement - Propreté

Pour le respect de l'environnement et la propreté du site, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont mises à disposition des coureurs et des coureuses en différents points du parcours et après l'arrivée.

Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

23/ Vol

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

24/ Acceptation du règlement

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.